Le vapeur SULTAN, paquebot pour la BALISE et la POINTE A LA HACHE. Selon le désir des planteurs, les jours de départ de ce bateau ont été changés, il partira de la Nouvelle-Orléans, le lundi à midi pour la Pointe à la Hache, et reviendra le lendemain soir. [illegible] commandé par le cap. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible]

J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

Le cap. Bercier ou le commis, L. N. Laza [illegible] sont seuls autorisés à régler les créances du [illegible] 29jan

Paquebot de la Côte et de Lafourche. — Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt. J. G. Landry, [illegible] comme paquebot hebdomadaire [illegible] entre la Nouvelle-Orléans, la côte et [illegible] Lafourche, partant de la Nouvelle-Orléans les Mercredis matin, opérant son retour de [illegible] Donaldsonville tous les dimanches à [illegible] heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur [illegible] LANDRY, [illegible]

J. H. MORRISON & Co [illegible]

Pour la Balise et Pointe à la Hache. [illegible]

Paquebot du Bayou Sara [illegible] CREOLE [illegible]

A. CHAMPOMIER [illegible]

POUR LA HAVANE. [illegible] SIMMONS [illegible]

POUR TAMPICO. [illegible]

POUR TAMPICO. [illegible]

POUR BRASOS. [illegible] MARIA [illegible] CAROSI & CO [illegible] Vieille Levée

POUR NEW-YORK. [illegible] JOHN E. WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK. [illegible] STANTON & Co [illegible]

POUR BOSTON. [illegible] H. GALE [illegible] Commune

POUR ROTTERDAM. [illegible] MISSISSIP[PI] [illegible] HOPKINS & HIGLER [illegible]

POUR HAMBOURG. [illegible] HOPKINS & HIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] HOPKINS & HIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL. [illegible] HOPKINS & HIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] HOPKINS & HIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] HOPKINS & HIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] JENKINS & HIGLER [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE. [illegible] HOPKINS & HIGLER [illegible] Commune

POUR LE HAVRE. [illegible] H. GALE [illegible] Commune

PASSAGE POUR LE HAVRE. [illegible] H. GALE [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] JENKINS & HIGLER [illegible]

POUR PERNAMBUCO OU RAHIA. [illegible] JENKINS & HIGLER [illegible]

Articles d'Hiver en conclusion de vente. [illegible]

[illegible] M. SIMPSON [illegible] 30 rue de Chartres [illegible]

EAU DE VIE. [illegible] J. J. Dupuy [illegible] DARAN, QUEYROUSE & Co [illegible] Conti

CAFÉ [illegible] FROISSARD & LAMBERT [illegible] Vieille Levée

ÉTOFFES [illegible] M'DOWELL & PECK, 28 Douane

MARCHANDISES convenables au marché Mexicain [illegible] M'DOWELL & PECK, 28 Douane

AUGUSTE BARRAUD, Coiffeur et Parfumeur, [illegible] Royale et Orléans. [illegible] les dames et messieurs [illegible] de Paris [illegible] de coiffures.

BOIS DE TEINTURE — 45 tonneaux bois de Campêche, à vendre à bas prix par DOMINIQUE LANATA, 9 et 10, rue Jefferson. 18 jan

EN magasin, à vendre par le soussigné, [illegible] caisses capres et olives [illegible] 100 do marasquin et curaçao [illegible] 300 do liqueurs assorties [illegible] 50 do prunes sèches, en paniers [illegible] 500 paniers Champagne [illegible] 3,000 boîtes de demi-boîtes sardines [illegible] A. [illegible] St Louis 11 jan

AMUSEMENTS.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

SAMEDI, 20 FÉVRIER 1847,

La reprise de la

NORMA,

Grand opéra en 3 actes et 5 tableaux, de Bellini.

Précédé par

LE LAIT D'ANESSE,

Vaudeville.

On commencera à 6½ heures. NORMA à 7½ heures.

HOTEL ST. LOUIS.

HENRI HERZ,

COMPOSITEUR ET PIANISTE

De S. M. le Roi de Français, et Professeur au Conservatoire Royal de Musique de Paris,

A l'honneur d'annoncer qu'en vertu de ses engagements à La Havane, il donnera son premier et

AVANT DERNIER

GRAND CONCERT,

LUNDI SOIR 22 DE FÉVRIER

M. Davies a bien voulu mettre à sa disposition une partie de son orchestre, ainsi que Mme Casini.

M. HENRI HERZ sera assisté de Mme Casini, de M. Fourmestraux et de M. Nores.

Accompagnement par l'Orchestre.

M. Henri Herz exécutera les morceaux suivants, de sa propre composition.

1o. GRAND CONCERTO (la 2me) en trois parties, sur le piano, avec accompagnement d'orchestre.

1o. *Allegro Maestro.* 2o *Andante à l'Ecossaise.* 3o *Rondeau suisse.*

2o. Fantaisie brillante (solo de piano) sur des airs favoris de Lucia de Lamermoor.

3o. La Violette (à la demande générale.)

4o. Fantaisie et Variations (Di Bravura) pour le piano, accompagnement d'orchestre, sur le magnifique trio du Pré aux Clercs.

Mme Casini chantera trois morceaux des opéras les plus populaires.

Le piano sera tenu par M. Nores.

☞ Prix du billet UNE PIASTRE. On peut s'en procurer dans les principaux magasins de musique, et le soir aussi, à la porte de l'hôtel St Louis.

☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures.

☞ Le mauvais temps ne fera pas renvoyer le Concert.

☞ Pour plus amples renseignements voir les Programmes. 20 fév—2

Troisième Bal d'Anniversaire

Au bénéfice de la

SOCIÉTÉ HÉBRAÏQUE DE BIENFAISANCE.

Les messieurs qui désirent souscrire à ce Bal, qui aura lieu au WASHINGTON ARMORY, le mardi 2 mars, trouveront une liste déposée chez M. Brooks [illegible] des billets [illegible]

Comité

M. Kursheedt	A. Haber
Alex. Phillips	Jos. Cohn
J. L. Levy	P. Runcle
R. Florance	S. Meyer
J. Hart	J. Newton
L. Hess	D. C. Labatt
A. T. Eskel	

8fév—8, 2ps

CLOTURE DE L'EXPOSITION

DU GRAND TABLEAU D'ANELLI

représentant

LA FIN DU MONDE.

Ce tableau actuellement exposé à la galerie Nationale, rue St Charles No 11, SERA ENLEVÉ LE 1er MARS, attendu qu'on a disposé de la salle pour l'exhibition d'autres tableaux qui viennent de New York.

La galerie est ouverte depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

On [illegible] tous les soirs à 8 heures.

Billets d'entrée, 50 cents, y compris la vue de la belle [illegible] Cook. 20fév

SALLE DE BAL

DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN.

ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS ELYSÉES, 3me Mun.

LES propriétaires préviennent respectueusement le public [illegible] que cette salle est maintenant ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARÉ et MASQUÉ tous les Dimanches, Mardis et Jeudis et pour les QUARTERONNES, tous les Lundis, Mercredis et Samedis [illegible]

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, [illegible]

Entrée aux bals [illegible] 25 [illegible] gratis pour les Dames.

Un [illegible] orchestre [illegible] 9 [illegible] TRIGANT, Directeur.

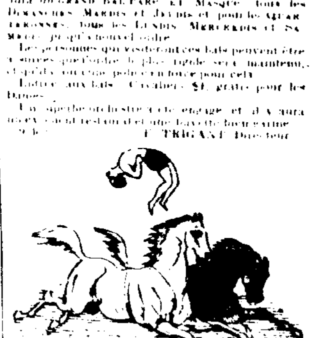

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,

DE STONE & McCULLUMS

[illegible]

Aujourd'hui, Samedi 13 Février.

[illegible]

PRIX D'ENTRÉE 25 CENTS

[illegible]

GALERIE FRANKLIN—DAGUERREOTYPE.

[illegible] Chartres [illegible] rue du Canal [illegible] PORTRAITS [illegible]

ACADÉMIE DE DANSE

A la salle de la rue St Charles, 28, rue St Charles

M. et Mme HAZARD, préviennent respectueusement les dames et les messieurs de la Nlle Orléans, [illegible] Philadelphie [illegible]

Mme Hazard [illegible] Valses [illegible]

M. Hazard [illegible] Paris [illegible] d'Europe.

On pourra connaître les conditions, les heures de leçon et les références en s'adressant à la salle de M. [illegible] Mme Hazard, ou à leur domicile [illegible] rue du Canal. 11 jan—1o

J. LEVOIS,

No. 68, rue de Chartres,

OFFRE à vendre en débarquement du navire Antoine du Havre les marchandises suivantes:

Barèges [illegible] nouveauté, Balzorines, Jaconats, Mousseline, soie et tissu de l'Inde, Guinghams et [illegible] coton, [illegible]

Organdies [illegible], Crêpes [illegible] batiste [illegible], Eventails [illegible] tablettes [illegible] Mérinos [illegible] Rubans taffetas [illegible] Echantillons [illegible] pour Panama Nos 7 à 16. Chapeaux [illegible]

paille pour enfants, [illegible] pour hommes

[illegible] d'Ecosse, Bretelles assorties.

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission, agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New York.

No. 60, rue du Camp.

JOHN O. WOODRUFF, JAMES E. WOODRUFF. 11jan

VINS — 100 barriques vin rouge ordinaire St Estèphe, Médoc et Margaux Médoc. 25 barriques bon vin rouge de famille, 50 barils vin blanc ordinaire, 30 do do vieux, 12 barriques vin rouge St Georges vieux, 100 caisses vin rouge ordinaire, 40 do do Médoc vieux, 100 do vin blanc Haut Sauterne, Eau de vie J. J. Dupuy 4e preuve, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale.

AUX BELLES OMBRÉES

Rue Bourbon, entre St Pierre et Orléans, No 107.

CHARLES JUDICIS,

TEINTURIER DÉGRAISSEUR.

INFORME le public et les marchands de nouveauté [illegible] dames de la Nouvelle Orléans, [illegible]

[illegible] tev—1an

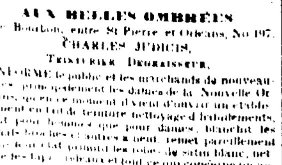

FUSILS DE CHASSE.

REÇU par les navires Ga. Boustead et Victoria, un **assortiment de FUSILS doubles et simples**, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi — Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux [illegible] Chemises et Tourne vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A. [illegible] 98, rue Toulouse. 3 oct—6m

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne — Cabriolets, Rockaways, Carioles, Bugeys, Wagons; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.

A. E. CRANE, 68, St Charles, en face du Commercial [illegible]

J. W. [illegible]

REMÈDES.

QUEL TRÉSOR !

VOILA ce que répètent chaque jour ceux qu'une toux opiniâtre a mis à deux doigts de la tombe; ceux qui souffrent de violentes douleurs dans la côte et dans la poitrine; ceux que chaque nuit des sueurs froides affaiblissent; ceux que des accès d'asthme privent de sommeil et de leurs forces. — Voulez-vous savoir quel est ce Trésor?—c'est L'OLOSAONIAN DE SHERMAN. LE BAUME PANACÉE.

Depuis le 20 Mars dernier, dans la ville de New-York seule, plus de trois mille personnes, qui se sont servi de ce remède, en bénissent chaque jour les effets bienfaisants. Là, point de charlatanisme, point de déception! Les témoignages abondent, et des plus authentiques; on peut tout examiner et juger par soi-même.

Nous citerons seulement deux cas:

Madame Wilby, demeurant No. 133, Dix-septième rue, abandonnée de ses deux médecins, n'avait plus qu'à mourir. Chaque jour paraissait devoir être le dernier de sa triste existence. Une toux incessante provoquait d'abondants crachements de sang; sa maigreur était excessive et ses forces à bout. Aujourd'hui Mme. Wilby a recouvré la santé; on peut s'en convaincre en la voyant chez elle vaquer aux soins de son ménage. Comment ce miracle s'est-il opéré? Par l'usage de l'Olosaonian.

Artemas Raymond, qui résidait au No 398, rue Madison et qui depuis sa guérison est allé s'établir à Providence, (Rh. Is.) était soigné par sept médecins, et des meilleurs. Sa maladie, selon ces messieurs, était une ulcération du foie et des poumons. Leur dernier mot fut qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir, car il n'y avait point de remède. Une tumeur, qui s'était fait jour au côté droit, avait été ouverte; il en était sorti plus de trois pintes d'un pur liquide. Ce fut dans cet état qu'il eut recours à l'Olosaonian, encore fallut-il en prier. Deux bouteilles le guérirent.

Pour ceux qui peuvent douter, nous donnons ici le nom de M. Isaac Labagh, No. 27, rue Norfolk, qui a suivi la maladie d'Artémas Raymond.

Et combien d'autres cas, plus merveilleux, peut-être, pourrions-nous encore citer, si nous n'étions retenus par la crainte de fatiguer le lecteur.

Quel est votre mal? Crachement de sang, toux, catarrhe, asthme, difficulté de respirer, oppressions, sueurs nocturnes? Voilà le remède.

☞ L'Olosaonian, préparé et vendu par le Dr. A. Sherman, No. 106, rue Nassau, New York.

☞ En vente. Au Dépôt du Remède Magique de Dalley, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 16fév—1m

Baume de Cerises sauvages, Du Dr. WISTAR.

GRAND Remède américain, pour les maladies des poumons, du foie, des bronchites, de la poitrine, les catarrhes, crachements de sang et affections pulmonaires.

Extrait d'une lettre adressée à notre agent, à Bowling Green, Ky.

M. Joseph Y. Younglove.

Je crois remplir un devoir sacré en rendant ici hommage à la science. Depuis nombre d'années, je souffrais d'une grande faiblesse des poumons. Une toux opiniâtre m'avait réduit à un tel état de faiblesse que je ne pouvais marcher sans la plus grande fatigue. Après avoir essayé de tout, et sans succès, je fis usage du Baume de Cerises sauvages du Dr WISTAR. Une bouteille fit cesser ma toux et rendit à mes poumons une action salutaire. Plus tard je recouvrai entièrement ma santé et mes forces. De cet heureux essai je recommande ce remède comme un puissant tonique, et qui n'échoue que devant les cas de phthisie confirmée.

JAMES A. LEWIS.

Bowling Green, Kentucky, 7 mars 1846.

☞ En vente, en gros et en détail, par HARVEY SCOVIL, No 80, rue de Chartres, Nlle Orléans, Agent général pour les Etats du Sud Ouest. 1er fev—1m

☞ AU GRAND DÉPOT DU SUD, No. 30, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés, réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, savoir:

La Panacéa dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas, produisent quatre vingt dix guérisons.

Que l'on s'adresse au No 30, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Jonon contre l'engourdissement, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanlambert contre les maladies des femmes.—[illegible] Dr. St. [illegible] la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pour ordonner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.

Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Pommade Grecque contre les fièvres et frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un pain nouvellement composé avec lequel on donne un lustre luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout autre pour faire usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Sounder, et Extrait d'Eau de Floride. Savon à barbe de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin de "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 30, rue Poydras.

☞ Le VÉRITABLE REMÈDE MAGIQUE contre les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 30, rue Poydras. [illegible]

GRANDE DÉCOUVERTE — Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance mercurielle, [illegible] En vente seulement au No 30, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si on n'en est pas satisfait. 17déc—6m

☞ Les affections de la peau, boutons sur la figure et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK, [illegible] 24 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de Salsepareille comparable à celui-ci. [illegible]

Vendu seulement au No 30, rue Poydras. 26jan

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,

DÉPOT CHEZ BERTRAND & SIMON, Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, [illegible] toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter. [illegible] le Vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19nov

LOCATION, ACCORDS, RÉPARATION.

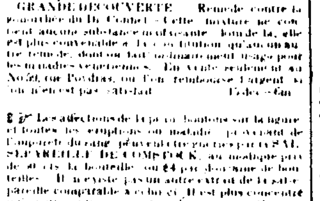

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

FACTEURS DE PIANOS

RUE CONTI, 14, ENTRE CHARTRES ET ROYALE

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'abondance continue de leur manufacture, ils reçoivent continuellement des pianos des premières maisons d'Europe, ÉRARD, PLEYEL, et autres, de forme à queue, pianoforte et obliques.

M. THIERRY a bien voulu se charger de ces choix dès ne pouvant être en meilleures mains.

MM. FAIVRE & ALLOVON ont toujours en construction des pianos de toutes formes d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 21 nov

PIANOS.

LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Pleolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, si avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supporteront avec facilité tout ce qui pourrait subvenir par l'humidité du climat et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Étant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.

Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion.

A. PERIER. Rue Royale, No. 292, entre St Philippe et Ursulines.

☞ Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Perier, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel. 5 nov—6m

B. BROWER & Co.

No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune,

FAYENCE & PORCELAINE, EN GROS;

ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE, et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

Cent Nègres à vendre.

HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RÉCEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfants, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leurs achats ailleurs.

JAS. T. BLAKENEY, Agent.

21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

WM. F. TALBOT,

No. 20, rue Moreau, Troisième Municipalité,

VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de **BEAUX NÈGRES,** consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.

En outre, il en recevra d'autres de la Virginie. 23 oct—4m

TAPIS A BON MARCHÉ.

NOUS offrons en vente un grand assortiment de tapis, toile cirée, &c., à un très léger bénéfice sur le coût d'importation. Nos marchandises sont toutes achetées dernièrement et du dernier genre. Nous appelons l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de telles marchandises, elles trouveront, pour du comptant, de très bons achats à faire.

Tapis Axminster ou de Turquie.
do Velours de Wilton et à tapisserie,
do de Bruxelles, nouveau genre.
do Impériaux triples, do
do Ingrains superfins.
do fins et communs.
do coton et fil.

Toile cirée pour parquets de 3 à 20 pieds.
Nattes 4-4, 5-4 & 6-4.
Stores à dessins et unis, rideaux, stores, toile à drap, couvertures, dessus de table, marchandises de [illegible] Importation française.

DAMESON, THOMPSON & Co, No. 28, rue de Chartres et 27, Douane 16jan

Quartier-Général,

ORDRE GÉNÉRAL.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 22 janvier 1847.

Conformément à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira lundi 22 Février prochain à 9 heures précises du matin, en grande tenue, à la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Chaque commandant de compagnie devra fournir à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre d'hommes présents à la dite revue, ainsi qu'un contrôle par du nombre d'hommes effectifs portés aux contrôles.

Ce jour devant être consacré à des réjouissances nationales pour l'anniversaire de la naissance du père de la patrie, de l'IMMORTEL WASHINGTON, il sera tiré par le bataillon d'artillerie un salut national à la pointe du jour, à midi et au coucher du soleil.

La batterie de douze sortira attelée.

Il sera fait à l'infanterie une distribution de dix cartouches par homme.

Il est également enjoint aux commandants de compagnie de faire une inspection rigoureuse des fusils et gibernes.

La compagnie des Louisiana Fusiliers No 1, capitaine Fischer, devra se rendre sur la place d'armes une demi heure avant l'heure précitée, pour fermer la grille et en garder les portes.

La Légion devant passer une partie de la journée dans les rues de la ville, chaque homme devra se pourvoir en conséquence.

Le colonel Justin Durel commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant colonel J. B. Vigne commandant deux escadrons de cavalerie, et le major Louaillier commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brigadier Général

22jan PAUL DORFEUILLE, Aide de camp

QUARTIER GÉNÉRAL.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, le 1a février 1847.

LES officiers commandant les compagnies de la Légion sont invités à se rendre au bureau du brigadier général commandant la Légion, vendredi, 19 du courant, à [illegible] heure du matin, pour recevoir le contingent qui revient à leurs compagnies respectives, provenant des fonds appropriés pour l'année 1847, par les municipalités Nos 1 & 2, pour achat et entretien d'équipements, et payables d'après les tableaux de l'inspection de l'année 1846.

D. AUGUSTIN, Brig. Gén.

16fév J. A. NAUTRE, Aide de Camp

Jne Garde à Cheval.

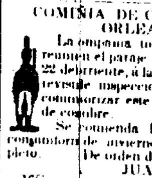

La compagnie montera à cheval lundi prochain, 22 du courant, à 8 heures du matin et se réunira place Washington, pour une revue d'inspection.

Par ordre du capitaine,

CONSTANT BACON, Maréchal des logis chef.

Nlle Orléans, le 13 février 1847.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

La compañia tomará las armas y se reunirá en el paraje acostumbrado, el lunes 22 del corriente, á las 8 de la mañana, para revista de inspeccion, y despues pasar á conmemorizar este dia con el simulacro de combate.

Se recomienda la mayor puntualidad conjuntamente de uniforme y armamento completo. De orden del capitan,

JUAN JOSÉ RICO, Sargento 1o int.

16fév

Voluntarios Catalanes de la Louisiana, revista de inspeccion.

La compañia tomará las armas y se reunirá en el paraje acostumbrado, el lunes 22 del corriente a las 8 de la mañana, con armamento completo y uniforme de invierno.

Se recomienda á todos los miembros la mas exta puntualidad.

N. Orleans, 14 febrero 1847.

Orden del capitan,

15fév M. BORDAS, Sargento 1o.

Bureau des Naissances et Décès.

PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AVANT été nommé Administrateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'avise les habitants de la susdite paroisse et ville à se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A dater de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, [illegible] sera déclarée au dit Bureau dans le délai de [illegible] cette déclaration devra être faite [illegible] dans le délai de [illegible]

ART. 2nd. Les décès de toute personne libre résidant dans la paroisse d'Orléans, devront être déclarés dans le délai de trente jours. [illegible]

[illegible]

[illegible] F. M. CROZAT

REÇU par les navires Prince et Roger du Havre, et à vendre en gros seulement:

5 caisses chapeaux de paille pour hommes
1 ballot [illegible]
1 do organdys marquises pour robes
1 do mousseline et barège pour robes
1 caisse cravates [illegible]
[illegible]
3 do [illegible] 30, 32 et 34 pouces
[illegible]

RAILLET & HUET, 32 rue de Chartres au premier. 30 jan

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS

DE BOTTE ET DE SOULIERS,

No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLÉANS

☞ Les marchands et les habitants peuvent obtenir un choix varié. Les bottes et souliers sont toujours [illegible] 1oct 3

THS. H. LEWIS. J. BERMUDEZ.

LEWIS & BERMUDEZ,

AVOCATS,

Bureau No 180, rue Royale.

6 oct—6m

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT

MAURIAN & LAMBERT,

AVOCATS.

BUREAU No 134, RUE ROYALE.

19 oct—6m

CHAS. E. BARRIÈRE,

MAGASIN DE MARCHANDISES

Françaises, Anglaises et Américaines,

No. 20, rue Chartres.

NOUVELLE ORLÉANS.

Importeur direct [illegible] 25 sept

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

51, rue du Canal,

Nouvelle Orléans. 15 nov

WM. L. SIMMONS,

Marchand Commissionnaire,

44, rue Poydras.

8déc

E. CARASSI, CHIRURGIEN DENTISTE récemment arrivé de Paris, prévient MM. les habitants qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara des deux côtés du fleuve afin de leur offrir ses services. Donne la dentition des enfants et corrige la déviation de leurs dents, [illegible]

SACS — 300 nouveaux sacs à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoig. Magasin et Lafayette. 11 fév

MAQUEREAU — 300 barils No 1, 2 et 3; 200 do de [illegible] No 3 300 do grande quarts [illegible] No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fév

SUCRE — 100 [illegible] blanc et brun à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fév

POIVRE — 100 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fév

DENIMS — 100 balles denims de diverses qualités, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fév

REÇU par les derniers arrivages du Havre: Robes brodées, blanches et en couleur; Mousseline brodée pour robes, Jeux de rideaux brodés; Idem en pièces, damassés en pièces, Guinghams, etc. etc.

A vendre par FS PERRET, 48 rue Bienville. 10 fév

CHANDELLES — Blanc de baleine et adamantines — 176 caisses blanc de baleine de New Bedford, dimensions assorties, 150 caisses chandelles adamantines, en en débarquement du navire Kentucky, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, No 8 Nouvelle Levée. 10 fév

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman, Une vache rouge pâle, le bout de la queue gris, marque aux oreilles, étampée sur la croupe, des lettres qui ressemblent à [illegible] aucune autre marque ni étampe apparente.

UNE TAURE ROUGE, le bout de la queue blanc sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 27 février, les dites vaches ne sont point réclamées, elles seront vendues au lieu et heure accoutumé par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des Épaves. 15fév—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman: Une jument bai, une raie blanche au front, tâche de blanc sur le dos, un pied derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.

Si d'ici au 27 février la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieux et heures accoutumées par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des épaves. 11 fév—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman: Un cheval gris fer, sans aucune autre marque ni étampe apparente; avec selle et bride.

Une JUMENT baie, une grande raie blanche au front, un pied devant blanc et une raie blanche au genou devant, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 27 février les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieux et heures accoutumés par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des épaves. 12 fév—10f

CONDUIT aux épaves du 3me district de la 2me Municipalité: Une vache jaune, avec des taches d'un blanc sale sur le corps, forte cornes, dont le bout est scié; un morceau de l'oreille droite enlevé à la partie supérieure, l'oreille gauche fendue; point d'étampe visible.

UNE VACHE blanche et rouge, près de mettre bas; tête et cou rouges, croupe et cuisses rouges, tout blanc, les bouts des cornes sciés, partie inférieure de l'oreille gauche coupée; point d'étampe visible.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés samedi, 20 février courant, ils seront vendus à l'encan, au dit jour, par R. Kerrison, encanteur spécial.

TH. MAHER, 1r lieutenant, garde de nuit. 11 fév—3fév

LANGUES DE BŒUF FUMÉES.—3 barils à vendre par W H SIMMONS.

THÉRÉBENTINE—30 barils en bon ordre pour l'exportation, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, No 8 Nouvelle Levée. 30 fév

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du 1er Février 1847.

RÉSOLU que tout propriétaire, locataire ou gardien de maison ou autre bâtisse, terrain ou autre emplacement, en face de la [illegible] voie publique, dans les limites de la municipalité No Un, sera tenu ou fera porter chaque jour avant neuf heures du matin, dans la rue [illegible] trottoir, dans des barils, caisses ou paquets, les ordures, immondices et débris de cuisine, excepté les pierres, peaux, fumiers et matières fécales, à peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention. Ladite amende sera recouvrée au nom de la municipalité No Un, pour le soulagement des pauvres; ladite amende sera partagée par le Comité de Charité, entre les divers districts de la manière fixée par les ordonnances.

Approuvé le 2 février 1847.

Signé A. D. CROSSMAN, Maire.

Signé JH GENOIS Recorder.

Pour copie conforme

6fev A. MAZUREAU, Secrétaire.

Mémoires d'un Médecin.

LES livraisons de cinq à neuf des Mémoires d'un Médecin, ouvrage nouveau par Alexandre Dumas, sont présentement en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149 Chartres, Entre St-Louis et Toulouse

2 fév

AUX TAILLEURS.

MÉRINOS et COUTILS.—Reçu par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de Mérinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un bel assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 4fév

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés.

1 caisse ombrelles, riches nouveautés,
2 do barèges et balzorines imprimées,
6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveauté,
8 balles mousselines satinées et brillantées,
4 balles mousselines marquises et organdie imprimées
3 caisses mousseline suisse, brodé couleur
2 do do do blanches,
1 do rubans fantaisie nouveautés,
1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis
1 do barèges unis et verts,
1 do coton chiné à rideaux
1 do do satine et façonné,
1 do damas laine à rideaux,
1 do do coton do
1 do chaussettes coton écru,
2 do do gris mêlé,
6 do bas coton blanc assortis,
1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet
1 do do do brodés et à vivette,
4 do mérinos double noirs à habits,
1 do do de façonnés à pantalons,
6 balles coutil fantaisie,
4 do cotonnades de printemps assorties,
1 do jupons crinoline,
1 do corsets.

Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire, cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barège et de cachemire, franges, boutons, fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre.

LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 4fév

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

No. 10, RUE DU CANAL (Pollding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.

Manufacture No. 228, Broad Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, il viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE, ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.

ARTICLES POUR LES HABITANTS. Jersey, Linsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à flanelle lavée et pantalons à la matelotte, couvertures, blouses, blanches, grises, vertes et bien feutrées, paletots, surtouts, habits [illegible] et saisonnet à carreaux, gilets de dessous, [illegible] chemises en flanelle, [illegible] compagnie; 15 caisses brodequins Russell, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE. Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, [illegible]

ÉTOFFES. Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu noir, à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Camblet et Jourdain.

PANTALONS. En cheveron, noir, casimir à côtes, casimir noir et fantaisie, [illegible]

GILETS ET DESSUS. Cheveron [illegible] velours noir et fantaisie [illegible]

Les habitants et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

JOHN M'CARTY, MÉCANICIEN,

No. 134, Rue du Camp

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de garnitures françaises de bains à douche, Aussi Pompes aspirantes et à Bords, &c. Baignoires. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ouvrages seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

NÈGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 46, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, jeunes et propres à toutes espèces de travaux, [illegible]

N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT, No. 46 Esplanade.

TOILE A VOILE DE COTON.—Un grand assortiment de toile à voile de coton, marque [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 2fév

EAU DE VIE. Vieille eau de vie de [illegible] dernier, en barriques, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 26—3f

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH.—[illegible] caisses de [illegible] de la marque Jérémie [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 26—3f

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS en vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis. 1 fév—5

SERRURES FRANÇAISES.—Le soussigné agent d'une des premières manufactures de France a toujours en main un assortiment complet de serrures françaises de 1 à 10 pouces, en caisses de 15 douzaines [illegible] à des prix raisonnables. LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis. 2fév

COGNAC.—La demie et le quart de pipes cognac de [illegible] Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 90 rue de la Douane. 1 fév—30

LIQUEURS, etc. A vendre par le soussigné: 40 caisses liqueurs supérieures assorties, 20 do absinthe, 31 paniers guignolet, 100 demi boîtes petits pois au beurre, 200 boîtes petits pois au beurre, 100 caisses cerises à l'eau de vie, 200 caisses vin rouge, 10 barils cognac Pellevoisin 1810. TH BAILLY BLANCHARD, 90 rue de la Douane. 1 fév—30

TRUFFES, etc. A vendre par le soussigné: 100 demi-boites truffes, 100 boites pâtés de lièvres truffés, 4 caisses chapeaux de soie de Paris. TH BAILLY BLANCHARD, 90 rue de la Douane. 1 fév—30

COGNAC de Pellevoisin en demi et quart de pipes à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 90 rue de la Douane. 1 fév

PETITS POIS—100 demi-boites petits pois au jambon de la marque de Chatelaine Jne et Bassot, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 90 rue de la Douane. 1 fév—30

SUCRE 45 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 1 fév

CAFÉ—92 sacs café du Port de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 1 fév

CIGARES Havane 44 milliers qualités assorties, en débarquement du T Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 1 fév

COTON à moustiquaires 5 caisses coton blanc à moustiquaires, etc. de large, à vendre par M. DOWELL & PECK, 28 rue Douane. 1 fév

CAFÉ—500 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

CACAO—20 sacs cacao Para, supérieur, venant d'arriver et à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

CIGARES—100 milliers cigares Havane, tels que Regalias, Canones, Patentas, &c. à vendre par L. CANTIN, rue Gravier. 1 fév

SUCRE Havane—752 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

SUCRE—52 caisses Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier.

TABAC—550 balles Vuelta de Abajo, rapes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par A. MONTREUIL. 21 jan—1m

COUVERTS GALVANISÉS.

LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co, ont toujours en mains un assortiment complet de couverts, cuillères à café, bouche, &c., au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux États-Unis. 36, rue de Chartres. 19jan

MAQUEREAUX ET MORUES—400 barils maquereaux Nos. 1, 2 et 3, en quarts, demi et grands baquets; 150 quarts, barils et baquets saumon, qualité extra; 300 caisses morue blanche et fraîche, en débarquement du navire Essex et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, No 8, Nouvelle Levée. 16jan

RIZ de la Caroline du Sud—30 tonneaux, à vendre par B VALLÉE, 26 Commune. 19 jan

SOULIERS, BOTTES et Brodequins. 29 Caisses actuellement en débarquement de la barque Moushin, et à vendre par G W DUNBAR, 30, Douane. 13 fév

VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estèphe; 20 do Margaux & St Emilion; 30 do Médoc, 30 demi barriques Médoc; 15 barriques vieux vins Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 11 Conti. 3 fév

KIRSCH—Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERRET, 48, Bienville. 4fév

THÉ FRAIS—1,500 colis vert et noir, impérial, poudre à canon, young Hyson, souchong, pouchong, en caisses, demi caisses et boites, de poids différents, à vendre par ROBERTS & HALL 75, Magasins. 10 fév

IMITATIONS MADÈRE—50 quarts supérieurs, reçue par le navire Ontario, et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 28 jan

VITRES, &c.—1000 caisses Vitres de Windsor, de 8 à 10, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur; 3000 barillets blanc de plomb; 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand assortiment de couleurs préparées en partie, et tout le nécessaire d'un atelier. R. GLANNON, 46, Canal. 9 déc

CENT balles toile à drap 4-4, 5-4, [illegible] quarts très-serrés & [illegible] convenables aux marchés mexicains, à vendre par DE FOREST & Co. 36, Douane. 19jan

CHAUSSETTES DELAINE—200 douzaines à vendre par FROST & Co, 35, Magasins. 26jan

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Dlle Adolphe Pleasant [illegible]

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—En vertu d'un ordre de vente daté du vingt-cinq janvier 1847, émané par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, et à moi adressé dans l'affaire ci-après décrite, je procéderai le jeudi vingt cinq mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la dite propriété, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Franklin de cette ville dans l'îlet No 63, faisant partie des terrains désignés sous les Nos dix et onze du dit îlet. No 62, sur un plan particulier déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux, alors notaire, sous le No 25 de son livre de plans.

Le dit lot de terre ayant mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Mandeville, sur 135 pieds de profondeur, lequel lot se compose du un pied de face sur toute la profondeur, à prendre dans le lot No dix et de 28 pieds de face sur la même profondeur, à prendre dans le lot No onze, du susdit plan, ensemble toutes circonstances et dépendances du dit lot de terre.

L'acte de vente sera passé par A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions — comptant.

JOHN L. LEWIS,

20 fév—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—No 12711—(Cour de Paroisse, 1).—La Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle Orléans à Carrollton, (John Egerton, subrogé, etc.) vs la Municipalité No 3—En vertu d'un pluries writ de fieri facias en faveur de John Egerton, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le mercredi 24 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse, la Municipalité No 3, au recouvrement d'une rente annuelle et perpétuelle, au taux de 6 pour cent l'an, payable par trimestre, sur les comptes suivants, pour des propriétés situées rue de l'Esplanade et près de cette rue, et aussi toutes rentes qui seraient arriérées sur lesdites propriétés:

No 1. Julien Adolphe Lacroix, Banque de l'Etat, acte devant A. Chiappella, 21 pieds 6 pouces, rue de la Victoire, sur 72 pieds 11 pouces, Esplanade [illegible] d'encoignure,	9 625 00
27 pieds 6 pouces, rue de la Victoire, sur 72 pieds de profondeur,	500 00
Mme Henry Lalapie, (Banque de l'Etat), rue de la Victoire,	500 00
No 2. J F E Laveaudais (Buisson, cité riff), 30 pieds, rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur,	500 00
24 pieds rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur,	500 00
No 2. Mme P. Giesson (Ech's Grinan), 85 pieds rue de l'Esplanade, sur 100 pieds rue Craps, lot d'encoignure,	2 110 00
No 4. Mme Manuel Prados 31 pieds 8 pouces, rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces et 7 pl de profondeur,	475 00
29 pieds 6 pouces 5½, rue Amour, sur 64 pieds 4 pouces de profondeur,	210 00
No 5. Mme Charlotte Pollock, (acte devant A. Chiappella 177 pieds, rue de l'Esplanade 230 pieds, rue Bagatelle 115, rue de la Paix	1410 00
26 pieds rue de la Paix, sur 170 pie de profondeur,	2 550 00
No 6. Mlle Bienvenu, Thomas [illegible] (O de Arnaud) 30 pieds 8 pouces rue de l'Esplanade, sur 77 pieds de profondeur,	315 00
No 7. J. B. Blache, F Guyol, 40 pieds rue de l'Esplanade, sur 140 pieds 2 pouces et 1p de profondeur,	1,200 00
No 8. C Olivier, T Guyol, 40 pieds rue de l'Esplanade, sur 140 pieds 2 pouces et 1p de profondeur,	912 00
No 9. A C Trémoulet T Guyol, 47 pieds 2 pouces 1p rue de l'Esplanade, sur 119 pieds 2 pouces et 1p de profondeur,	2,000 00
No 10. J B Sauvinet L. J. Carré, 30 pieds, rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur,	500 00
J. B. Sauvinet, Chs Jamin, 91 pieds rue de l'Esplanade, sur 103 pieds rue Craps, lot d'encoignure,	3 219 00
J. B. Sauvinet frère Talmer J. Morey 21 pieds 2 pouces rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur,	500 00
26 pieds 2 pouces rue de la Paix, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur,	500 00
	$21 105 00

Saisis dans ladite affaire. Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS,

20fév Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu F. L. Morris, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. En vertu d'un ordre de vente daté du 5 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, mercredi 24 mars 1847, à midi, pour compte de ladite succession, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville, dans le Quartier, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à ladite rue du Quartier, sur une profondeur de 120 pieds.

Ensemble avec les bâtisses qui existent dessus.

2o. Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, dans l'îlet du numéro vingt trois, désigné sous le numéro [illegible] suivant plan annexé à un acte devant Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville le [illegible] septembre 1836, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue St Avid, sur 136 de face, entre lignes parallèles entre les rues Desirée et Elmira.

Conditions. Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et portant intérêt en cas de non paiement à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente seront passés par P. E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

18 fév—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Succession de dame Pierre Deschamps, décédée, veuve de Louis Francis Lebon. Mme A. A. Bon et autres vs ces héritiers pour un partage.

COUR DE QUATRIÈME DISTRICT JUDICIAIRE. Paroisse de St Jacques. En vertu d'un décret ordonnant un partage et daté du 8 décembre 1846, et aussi en vertu d'un autre décret daté du 14 janvier 1847, tous deux à moi adressés par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, paroisse de St Jacques, je procéderai le samedi, 20 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, en à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété foncière ci après décrite, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue des Remparts entre les rues Conti et Bienville, désigné sous le No [illegible] sur un plan dressé par Louis Joseph [illegible] [illegible]

Le dit lot de terre mesurant au pied américain 29 pieds 4 face à la rue des Remparts, 100 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No six, [illegible]

Ensemble la maison en briques et à étages et autres dépendances du dit lot de terre.

Conditions. Un tiers payable en tout mars 1847, un tiers en tout mars 1848, et un tiers en tout mars 1849, en billets endossés à satisfaction et affectés par hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

JOHN L. LEWIS,

19 jan—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 170—Bernard, Sterns et Gage vs Edward T Pathod.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le Mardi 23 février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après désignée saisie dans la présente affaire, savoir:

Un certain lot de terre, désigné sous le No 100, situé dans le second district municipal de la Nouvelle Orléans, mesurant 25 pieds de face au débarcadère de la Mobile (Mobile Landing) entre le Cours des Tritons et la rue Julie, et vingt-cinq pieds de large sur la ligne qui le sépare du lot No 107, et 114 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 105, le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations, droits, privilèges et servitudes y attachés et qui y appartiennent. Le tout d'après un plan dressé par B. Delabell, arpenteur de la compagnie du Canal et de Banque de la Nouvelle Orléans, en mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS,

21jan Shérif de la Paroisse d'Orléans

Dans l'affaire de la succession de Jean Jacques Chesse décédé—Vente d'immeubles.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 394—Marguerite Eléonore Emma Verdereau vs Raymond Verdereau et al pour un partage. En vertu d'un ordre de vente pour un partage, daté du 19 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi vingt-trois février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

1o. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1, de cette ville, rue St Philippe, mesurant 30 pieds de face à la dite rue St Philippe, sur 85 pieds de profondeur, mesure française. La dite propriété est louée à bail à $400 par an, le dit bail expirant le premier novembre 1847, et le locataire actuel Ate. Brone, est désireux de renouveler son bail, de deux à trois ans de plus, à partir de l'époque de son expiration, aux mêmes conditions, c'est à dire à raison de $70 par mois.

2o. Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1, de cette ville, rue St Philippe, à l'encoignure de la rue de la Levée, vis à vis la Halle, et mesurant 33 pieds, plus ou moins de face, sur 23 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. La dite propriété est louée à bail à raison de $1 600 par an à M. Joachim Vissca, le dit bail ayant à courir jusqu'au premier novembre 1848.

Conditions. Un quart comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction, avec intérêt à huit pour cent l'an, à partir de leurs échéances, en cas de non paiement, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

JOHN L. LEWIS,

21 jan—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

No 680, C. Schmidt vs J. Stillman et Co. No. 731, la même vs le même.

TROISIÈME COUR DE JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans les susdites affaires par l'hon. C. B. Beverley, Troisième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique au magasin du constable, situé dans le passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti, le samedi vingt février 1847, à midi:

Une Toilette,
Une Table ronde,
Un Canapé,
Un Sofa,
Une Table,
Une Berceuse,
Un Garde Manger,
Un Lot de Chaises,
Un Tapis.

Saisis dans les affaires ci-dessus—Conditions de la vente comptant. J. P. WALDEN. 18fév—3t en 10j Constable.

Eglée Aubry vs Mathilde Ambroise, ou Bronze—No 930.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable M. Cruzat, Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente à mon magasin de dépôt, No. 94, rue St Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, samedi, vingt février 1847, à dix heures du matin:

Un lot de meubles, un comptoir, un petit lot de marchandises sèches, ustensiles de cuisine, verrerie et vaisselle, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

8 fév GUSTAVE MEYNIER, Constable

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Bernadin Adam a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Jeanne Peralta, veuve de feu Lucia [illegible] est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire, sous dix jours, les raisons, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, ce neuvième février 1847.

ALF. ROUSSEAU,

10 fév—3 en 10j Greffier

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Isaac H. Erwin, décédé.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du 19 [illegible] 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le Jeudi 25 Mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé au faubourg [illegible] au dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Gaiennie, Suzette et Tchoupitoulas, désignés sous les numéros Un, Deux, Trois et Quinze, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 31 Mars 1831, et annexé à un acte passé en l'étude de Wm Christy, notaire public en cette ville, le 21 Avril 1831.

Les lots numéros Un et Deux mesurent chacun 23 pieds 8 pouces de face à ladite rue de la Nouvelle Levée, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. Trois mesure 23 pieds 8 pouces et demi de face à ladite rue de la Nouvelle Levée, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et le No Quinze mesure 36 pieds 8 pouces de face à ladite rue Tchoupitoulas, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Lesquels quatre lots de terre ont été acquis par Isaac H. Erwin de Jas. Erwin, par acte au rapport de William Christy, notaire public en cette ville, en date du 13 Juillet 1842.

Conditions. Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de leur date et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

20fév—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Dame Myrtile Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lanusse, décédée.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 314.—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mardi 30 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 32 pieds 1 pouce et demi à peu près de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété de M. Adolphe Pluche, de l'autre côté par celle des demoiselles Pollet, et dans le fond par celle de Mr. Barthélemy Bacas.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître, en briques, à deux étages, et magasin en bas, cuisine à étages, avec chambres à domestiques, remise et dépendances, une grande cour, le tout en très bon état. Ladite propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water Works.

2o. Un lot de terre situé derrière cette ville au faubourg Tremé, rue St Claude, entre les rues St Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française 40 pieds 5 pouces de face à la dite rue St Claude sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Dasse, de l'autre côté par celle des héritiers Marcos, et de M. Edouard Lavigne et dans le fond par celle de Mme Blondeau.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître, en briques, à un étage, avec cuisines et autres dépendances.

Conditions. Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés par coupons sans endosseurs, mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non paiement à échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

13fév—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feue veuve Joseph Salomon Meller. Dans l'affaire des mineurs Marie Rose Meller et Etienne Meller.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans No 421.—En vertu d'un ordre de vente daté du 17 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mardi 23 Mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés ci-après décrites, savoir:

[illegible]

2. FÉLICIE, négresse créole, âgée d'environ trente cinq ans, [illegible]

3o. CÉPHISE, mulâtresse créole, âgée d'environ quinze ans, gardienne d'enfants et domestique de maison.

Conditions. La propriété foncière et les esclaves [illegible] comptant et la balance à un crédit de [illegible] portant intérêt à huit pour cent l'an [illegible]

N. B. Les actes de vente passés [illegible] de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

3fév3j—20fév Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Robert Kerr [illegible]

[illegible]

La dite propriété fut vendue par le shérif suivant le bordereau pour le [illegible] 1847, en vertu du décret de cette Cour et de l'une des Cours de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, rendu le 2 janvier 1846 [illegible] et 5 janvier 1845, dans l'affaire de Edward Martin vs Victor Martin & als, jugement No 24 436 du docket de l'ancienne Cour de District, à laquelle vente ledit Robert Kerr en est l'acquéreur pour le prix de $1,000 [illegible]

[illegible] publication [illegible] 1847.

[illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un terrain, No 1, avec les améliorations, situé rue St Philippe entre les rues Royale et Bourbon, ayant 26 pieds de face à la rue St Philippe, 92 pieds 4½ pouces sur la ligne qui le sépare du No 1, [illegible] 20 pieds sur la ligne du fond qui le sépare du No 4, le tout mesure américaine.

Il y a sur ce terrain une maison en briques à deux étages et grenier, couverte en tuiles avec cuisine aussi en briques et à deux étages, water works, &c.

Il repose sur cette propriété [illegible] actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui seront vendues ensemble avec la propriété.

Ensemble avec 6 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce dix neuvième jour de février de l'année de N. S. mil huit cent quarante sept.

(L. S.) 20 fév—3en30j J. O. CHALON, Dép Greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.

Attendu que S W Oakey a fait acheter à une vente faite par le Registre des Testaments de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Registre des Testaments susdit, le 6me jour de janvier de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le vingt huit de novembre de l'année 1843, dans la succession de Louis Bourgeois décédé, à laquelle vente le dit S W Oakey s'est rendu acquéreur pour le prix de $6,200.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Trois lots de terre situés au faubourg Lacourse de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois de l'îlet numéro 85, sur un plan particulier fait par J A Pueyo, le 16 septembre 1843. Le lot numéro un, formant l'encoignure, mesure au pied américain, 77 pieds 10 pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur 77 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Bacchus, ensemble la maison principale et cuisine qui sont dessus, ensemble aussi, 25 actions de la Banque des Citoyens.

Le lot No 2, mesure au pied américain, cinquante pieds de face à la rue Bacchus, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur; ensemble la maison principale et cuisine à étage qui sont dessus, ensemble aussi, vingt cinq actions de la Banque des Citoyens.

Le lot numéro trois mesure au pied américain, cinquante six pieds de face à la rue Erato, sur soixante dix sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur; ensemble avec la maison principale, à étage et la cuisine qui sont dessus, ensemble aussi, quinze actions de la Banque des Citoyens.

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, 19 février 1847. THS C POOLE,

20 fév—3 en 30j Greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE — Première Cour de District de la Nouvelle Orléans—G. Mougès vs ses créanciers, No 990—La cession de biens faite par l'insolvable est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de A. C. Ainsworth, notaire public, lundi, le 22 mars 1847, à 10 heures A. M., pour y délibérer sur les affaires dudit insolvable, et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Charles M. Emerson Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour, ce 20 février 1847.

20fév ALF. ROUSSEAU, Greffier

Succession de Wm Lahle.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, de déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

11 fév F. M. BERTIN, Député Greffier

PREMIÈRE Cour de district de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Louis Bernadin Adam a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de Joseph Cyril Adam. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, [illegible]

ALF. ROUSSEAU, Greffier

Nouvelle-Orléans, 11 février 1847

AVIS est donné qu'il a été fait à la Cour [illegible] Louisiane la demande [illegible] certificat No [illegible] action du fonds de la compagnie [illegible] de N. Landry [illegible]

11 fév [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD

[illegible]

(L. S.) Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce dix-neuf février, [illegible]

J. O. CHALON, Dép. Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE,

Sans réserve et à des conditions libérales.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

Propriétés situées dans la première municipalité qui seront vendues à la Bourse St Louis, le samedi, 20 février, à midi:

No 21—Neuf terrains situés dans l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Toulouse, St Louis, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

No 22—Quatre terrains faisant face à la rue des Marais, dans l'îlet borné par les rues des Marais, St. Louis, Tremé et Toulouse.

No 23—Dix-sept terrains dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Marais et Villeré.

No 24—Deux terrains formant l'encoignure des rues St. Louis et Robertson dans l'îlet borné par les rues Conti, Villeré, Robertson et St. Louis.

No 25—Deux terrains formant l'encoignure des rues Conti et Villeré, dans l'îlet borné par les rues Conti, Villeré, Robertson et Bienville.

No 26—Quatre terrains dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St. Pierre, Robertson et la promenade Carondelet.

No 27—Dix terrains, dans le faubourg Pontchartrain, faisant face à la grande route St. Jean.

Propriétés dans la troisième municipalité.

No 28—Une maison et son terrain situé à l'encoignure des rues des Français et Urquhart, et un terrain adjacent dans l'îlet borné par les rues des Français, Champs Elysées, Urquhart et Girod.

No 29—Deux terrains, à l'encoignure des rues Bagatelle et Duel.

No 30—Un terrain formant l'encoignure des rues Enghien et Moreau, dans l'îlet borné par les rues Enghien, Moreau, Port et Victoire.

No 31—Trois terrains situés dans l'îlet borné par les rues Moreau, Grands Hommes Desirée et Elmira, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de vente des propriétés foncières dans les première et troisième Municipalités.

Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans avec intérêt au taux de six pour cent par an du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Le vendeur se réserve le droit de prescrire que lesdits billets soient laissés en souffrance.

Conditions générales

Les actes de vente des dites propriétés, situées en ville, seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire et les actes de vente des propriétés à Lafayette et Macdonoughville seront passés pardevant L. R. Kenney, notaire à Lafayette. Le dits actes de vente seront aux frais des acquéreurs.

Partout où se trouvent des bâtisses l'acquéreur devra les faire assurer pour leur valeur et transférer la police au vendeur pendant tout le temps que la propriété n'aura pas été entièrement payée.

L'argent comptant devra être déposé entre les mains du notaire, dans les quarante huit heures qui suivront l'adjudication, et à défaut de ce, le vendeur s'exigera, les billets seront divisés en coupons.

La date de livraison des propriétés, ainsi que des baux auxquels quelques unes sont louées, et toute autre information nécessaire, seront données par les encanteurs au moment de la vente.

Le tout sera vendu d'après les plans dressés par Louis Surgi, voyer de la première municipalité, et exposés dans les bureaux des encanteurs.

16jan

PAR P. E. TRICOU

IL sera vendu le mercredi 3 Mars 1847 à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à la folle enchère de M. John Hart qui n'a point rempli les conditions de l'adjudication qui a été faite le 19 décembre 1842, par François Dutillet, alors encanteur de la Première Municipalité.

Un morceau de terre faisant face aux rues Tivoli et Franklin, mesurant 20 pieds de face sur chacune des susdites rues, sur 159 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur. Conditions comptant.

L'acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20fév 20 25 3l

PAR R. KERRISON

VACHES! VACHES! VACHES!

LUNDI prochain 22 du courant, à midi, sur le chemin du Bayou, en face la halle Bretonne, il sera vendu,

Quinze belles Vaches créoles et acclimatées, avec leur belle clientèle. Ces vaches sont très bonnes et le propriétaire ne les vend que parce qu'il ne peut plus vendre à ce genre de commerce, celles sont toutes garanties donnant du lait, et sont très douces. Aussi UN CHARABAN et la licence.

Conditions—Comptant. 20fév—3t

PAR M. BARNETT, JUN.

IL sera vendu mardi le 23 février, à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins, pour compte et au risque de Thomas G. Mackey, lequel est par conforme aux conditions de la première vente.

Le vapeur VICTRESS, de la Nouvelle-Orléans, sa machine, ses agrès appaux, ainsi ameublement &.

Conditions: $50 comptant, la balance en un [illegible] [illegible]

A la requête de Edward Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur. 19fév

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de la Troisième [illegible] District—Paroisse de Jefferson—Succession de Marguerite Sauvé, décédée, épouse de John Howarth. En vertu d'un ordre de cette Cour de Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et grandissant la paroisse de Jefferson, [illegible] l'encanteur pour la paroisse Jefferson, il sera offert en vente au café Matte Wick à l'encoignure des rues Rousseau et Philip [illegible] à midi, pour le compte de la dite succession,

SIX LOTS DE TERRE situés dans la ville de Carrollton, en cette paroisse de Jefferson, désignés par les Nos douze, treize, quinze, seize, dix sept, dix huit [illegible] dans l'îlet No 1, [illegible] d'un plan dressé par Broëlle, ingénieur, en date du 5 février 1837, et déposé en l'étude du juge de paroisse de cette paroisse.

Le lot No 12 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson entre les rues Quatrième et Hagall, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Hagall et Jefferson, et mesure 30 pieds de face à la rue Hagall sur une profondeur de 120 pieds de face à la rue Jefferson.

Les lots Nos 16, 17, 18 et 19 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hagall entre les rues Jefferson et Canalport, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions. Un dixième du prix d'adjudication payable le 11 mai 1847, un dixième le 1 juillet 1848, en billets endossés portant intérêt à raison de dix pour cent et payable annuellement, et la balance comptant. B. DAMERON, Encanteur pour la paroisse Jefferson.

Janvier 30, 1847. 1er fév—4

VENTES JUDICIAIRES.

Vente à l'effet d'opérer un partage. Succession de feu Thomas N. Bolan décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 200. En vertu d'un ordre de vente daté du [illegible] février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] mars 1847, à midi [illegible] de Cité, [illegible] à l'effet d'opérer un partage:

[illegible]

Conditions, comptant.

JOHN L. LEWIS,

20fév—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feue Bridget Mahony, décédée.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 651. En vertu d'un ordre de vente, daté du 3 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le vendredi 5 de mars 1847, à 4 heures 1/2 P. M. sur les lieux au domicile de la défunte, rue Conti, entre celles Claiborne et Derbigny, pour le compte de ladite succession, à la vente d'un lot de meubles, &c.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS

20fév—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente par le Marshal des États-Unis

DANS la Cour de Circuit des États Unis, pour le District de la Louisiane—No 1572—Elias Pool vs. David & Chapin—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci dessus, j'exposerai et par consentement des parties j'exposerai en vente publique, jeudi prochain 25 février courant, à 10 heures A. M., dans les magasins dernièrement occupés par les défendants, Nos 94 et 63 rue de Chartres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, tous les droits, titre et intérêt des dits défendants dans le contenu des dits magasins, consistant en marchandises sèches dont on exhibera l'inventaire le jour de la vente.

Aussi—Le billet de Mme T. Aubert pour $128 du cents

Do de F. Charles, 128 10
Do de Mme Losson payable

à l'ordre du Dr Soutere, pour 122 21

Et un lot de billets et réclamations dont on fera la liste au moment de la vente.

Conditions de la vente—comptant

Bureau du Marshal 20 février 1847.

W. F. WAGNER, Marshal des E. U.

N. B.—Si la vente n'est pas terminée le 25, elle sera continuée de jour en jour, au même lieu jusqu'à la conclusion.

20f 3 W. F. WAGNER Marshal des E.-U.

Adele Pavageau vs Peter Johnson — No 874.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Manuel Cruzat, 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, à mon magasin de dépôt, No 94, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, jeudi quatre mars 1847, à 10 heures du matin:

Une grande cheminée neuve,

Saisie dans l'affaire ci dessus

Conditions, comptant.

20fév GUSTAVE MEYNIER, Constable.

Davis, Corcoran et Co, propriétaires du Delta vs Anton C. Stillman—No 815.

COUR de la Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci dessus, par l'honorable C. B. Beverley, troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique au magasin du constable, situé dans l'allée de la Bourse, entre les rues Conti et St Louis, le mercredi troisième jour de mars 1847, à midi, les propriétés ci après décrites, saisies dans l'affaire ci dessus, savoir:

Une glace, une bibliothèque, une vitrière de porte, un lot de casquettes et de bonnets, &c.

Termes et conditions, comptant.

J P WALDEN,

20fév Constable.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la NOUVELLE-ORLÉANS—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que F. DUCOM & Co, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite s'est adressé au greffe de cette Cour pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 27me jour de janvier de l'année 1847, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le vingt cinq de novembre de l'année 1846, dans l'affaire de "Les héritiers de Nancy Brown vs les héritiers de James Brown, pour un partage, No 24,719 du Docket de l'ancienne Cour de District du 1er District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à laquelle vente lesdits F. Ducom & Co se sont rendu acquéreurs pour le prix de $5,085 00 c. payables comme suit:

Un quart payable comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets négociables et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à échéance ces lesdits billets porteront intérêt à huit pour cent l'an à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la susdite cette ville, à l'encoignure des rues Bourgogne et de la Douane, ayant quatre vingt un pieds de face à la première rue, sur quarante-neuf pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et face à la seconde, [illegible]

[illegible]

(L. S.) Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce dix-neuf février, [illegible]

J. O. CHALON, Dép. Greffier.

VENTES DE CE JOUR

PAR F. FERNANDEZ & WHITING

AUJOURD'HUI samedi 20 février à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin en encoignure des rues de Chartres et St Louis, [illegible]

CETTE continuée de belles propriétés de valeur

PAR BEARD, CALHOUN & Co

IL sera vendu aujourd'hui samedi 20 février à midi, à la Bourse St Louis.

Les propriétés annoncées et plus amplement décrites [illegible] entre [illegible] Franklin et Villeré, [illegible]

PAR ABAT & DOMINGON.

AUJOURD'HUI samedi, 20 février, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité:

Une négresse nommée MARIANE, âgée de 15 ans, gardienne d'enfant et domestique, [illegible]

Conditions, comptant. [illegible]

PAR Wm. BERGER

Vente sans réserve

Il sera vendu samedi 20 février 1847, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue Saint Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant 24 pieds de face à la rue Craps, sur 80 pieds de profondeur, entre Poëtes et Enghien, ensemble une maison de trois appartements, galerie et deux cabinets, cuisine, chambre à domestique, puits en briques, citerne, &c.

Un autre lot de terre attenant à la profondeur du précédent, ayant 30 pieds de face à la rue Poëtes entre Grands-Hommes et Craps, sur 54 pieds de profondeur, ensemble avec une maison en bois qui y est construite, &c.

Conditions. Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés, [illegible] par hypothèque. 20fév

Plaques, Bijouterie & Articles de fantaisie

PAR N. VIGNIE, Encanteur

SAMEDI 20 février 1847, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 75, rue de Chartres, [illegible] un assortiment de plaques, tels que [illegible]

PAR F. FERNANDEZ & WHITING

SAMEDI 20 février, à midi, [illegible] à la Bourse de Cité, DEUX CABRIOLETS de seconde main, [illegible] ROUCHE, dits. 20fév

PAR ANTHONY FERNANDEZ

SAMEDI prochain 20 du courant à 11 heures St. Louis, il sera vendu:

Une maison de 27 sur 22 pieds [illegible] 14 sur 15, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, balance à 6 et 12 mois. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par Jph Cuvillier. 10fév

Propriété de valeur.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur

SAMEDI prochain, 20 du courant, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu quatre terrains de la 3me Municipalité, [illegible] Nos 1, 2 et 3, 26 pieds [illegible] à la rue Franklin, [illegible]

Conditions. Un tiers comptant, balance à 6 et 12 mois, [illegible]

Le tout conformément au plan qui sera exhibé [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Paroisse Jefferson. Par ordre du juge du troisième district de cet État:

Vente de la succession de 48 terrains de Lafayette, dans la cité de Lafayette, faisant partie des biens de feu Robert Layton.

PAR BEARD, CALHOUN & Co,

Encanteurs No. [illegible] Arcade de Banks.

EN vertu d'un ordre de la Cour du troisième district de l'Etat de la Louisiane, en date du 10 décembre 1846, il sera vendu à l'enchère, à l'Arcade de Banks, dans la ville de la Nouvelle Orléans, samedi le 20 février 1847, à midi, les propriétés appartenant à la succession de feu Robert Layton.

Les propriétés foncières ci-après décrites situées dans la cité de Lafayette, et d'une grande valeur, savoir:

[illegible]

Conditions. Un quart comptant, et la balance à [illegible]

N. B. On peut voir le plan des dites propriétés, à l'Arcade, avant le jour de la vente, ou dans les bureaux de Beard, Calhoun & Co, encanteurs. 1er jan—3en30j

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu, samedi 20 février 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis:

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Montreuil, Troisième Municipalité, formant l'encoignure de la rue des Grands Hommes et de la rue Elmira, mesurant 40 pieds de face à la rue Elmira, sur une profondeur de 120 pieds, et face à la rue des Grands Hommes.

Conditions. Moitié comptant, et la balance à un an, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et affecté par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant A. D. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. 19fév

VENTE AU COMPTANT

D'une Propriété de Valeur au Faubourg Tremé

PAR BEARD, CALHOUN & Co

IL sera vendu à l'encan le samedi 20 du courant, à une heure, à la Bourse St Louis, sans réserve:

UN LOT DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Claiborne et Robertson, mesurant 25 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur 76 pieds de profondeur, et face à la rue d'Orléans de 100 pieds, et le dit lot forme l'encoignure des rues d'Orléans, [illegible]

Conditions. Comptant. L'acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20fév—St

PAR ANTHONY FERNANDEZ

SAMEDI prochain 20 du courant, à la Bourse St Louis, à midi, il sera vendu, la négresse BETSEY, âgée d'environ 50 ans. On la garantit que les titres [illegible]

Conditions.—Comptant.

L'acte de vente par Amédée Ducatel, aux frais de l'acquéreur. 16 fév

Propriété de Valeur.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain 20 du courant, il sera vendu positivement, à midi, à la Bourse St Louis, une portion de terre située rue St Philippe, entre Bourbon et Royale, attenant à la salle du bal Washington, du côté de la rue Royale, mesurant 64 pieds 11 pouces de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 95 pieds, ensemble avec les bâtisses en briques bâties sur toute la face et désignées par les Nos 74, 76 et 78, et les terrains faisant en bois [illegible] aussi sur toute la ligne du fond, le tout conforme au plan [illegible] de la Bourse.

Conditions. Moitié comptant, moitié à un an de crédit en billet portant hypothèque avec 8 pour cent de l'intérêt, en cas de non paiement.

L'acte de vente par J. Lisbony, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 fév

AVIS.

LE collecteur de taxes de paroisse, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent toutes personnes, sans distinction, entre les mains de qui les taxes de paroisse dues et non payées pour l'année 1846, soient dues [illegible] dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, au bureau du collecteur à la Maison de Cour, ville de Lafayette. Après cette époque le collecteur procédera, conformément à un acte intitulé: Acte pour amender les lois relatives au revenu de l'Etat, approuvé le 10 mars 1845, à la saisie et vente de toutes propriétés sur lesquelles les taxes n'auront pas été payées.

N B—Le bureau est ouvert tous les jours depuis 8 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

V. LIVAUDAIS, Collecteur.

Paroisse Jefferson, 3 février 1847.

3 fév—3t pa

CHARBON pulvérisé pour forge, [illegible] à vendre par [illegible] VALLS,